

saisissaient la victime et lui coupaient les premières phalanges des doigts de chaque main, puis successivement les secondes phalanges et enfin les troisièmes; et comme il se manifestait une hémorragie qui pouvait causer la mort du patient et l'arracher à ses bourreaux, ils lui appliquaient des plaques de métal incandescent sur les tronçons sanglants, remède plus terrible que la mutilation elle-même et qui arrêtait subitement l'hémorragie. Ensuite on renversait l'infortuné sur une table de fer, et on lui déchirait les cuisses et les bras avec des râeaux et des griffes; ce qui était exécuté avec une habileté cruelle et de manière à ce qu'en arrachant des lambeaux de chair on ne produisît aucune lésion capable d'amener une mort instantanée.

Pour les femmes, les tortures étaient quelque peu différentes. Assez ordinairement on se contentait de leur donner l'estrapade ou la question de l'eau; mais lorsque les inquisiteurs avaient à punir des sorcières ou de pauvres jeunes filles accusées de magie, ils se montraient plus sévères; ils tenaient ces infortunées avec des pinces ardentes aux mamelles et à la vulve; et par un raffinement de férocité cynique, ils leur introduisaient dans l'utérus une sonde creuse de métal s'ouvrant par un ressort et recouverte d'une vessie détendue qu'ils remplissaient d'air, de manière à donner au ventre de ces victimes un gonflement hideux; puis ils leur faisaient couler dans les entrailles, par cet affreux conduit, du plomb fondu et de l'huile bouillante.

Tels étaient les spectacles dont aimait à se repaître l'exécrable Philippe II, roi de Castille et d'Aragon, roi de Naples et des Pays-Bas, et souverain d'immenses états dans les deux

Amériques! Ce monstre non-seulement établit ces infâmes tribunaux du saint-office sur tous les royaumes soumis à sa domination, mais il créa encore une inquisition des flottes, chargée de poursuivre en pleine mer les hérétiques; une autre inquisition ambulante, qui suivait les armées avec un cortège de familiers, et enfin une inquisition des douanes pour empêcher l'introduction des livres hérétiques. Les dominicains qui composaient cette dernière classe d'inquisiteurs faisaient subir au commerce toutes sortes d'avanies; et au mépris du droit des gens et des traités existants entre l'Espagne et les autres puissances, ils confisquaient les riches cargaisons, et condamnaient au feu les négociants anglais, français et génois dont la fortune excitait leur convoitise. Ces misérables ne s'en prenaient pas seulement aux citoyens riches, ils s'attaquaient aux moines instruits, aux prêtres tolérants, et même aux évêques, aux archevêques, et jusqu'aux généraux de jésuites qui voulaient apporter quelque modification à leurs statuts.

On compte que dans une période de quarante années, c'est-à-dire pendant tout le cours du règne de Philippe II, l'inquisition fit brûler, torturer ou décapiter plus de vingt-cinq mille personnes, soit Juifs, soit Maures, soit Espagnols, indépendamment de ceux qui furent condamnés à la prison, à la confiscation ou au bannissement, et dont le nombre était quatre fois plus considérable, et cela dans la péninsule; car si l'on ajoutait à ces chiffres les condamnations rendues dans les autres pays soumis à la couronne d'Espagne, tels que la Sicile, la Sardaigne, la Flandre, l'Amérique, les Indes, le royaume de Naples, etc., etc., on serait effrayé

de la quantité de victimes que le saint-office a fait mourir pour rendre les hommes meilleurs catholiques.

Le cruel Philippe II se faisait gloire de son fanatisme religieux, et il avait l'habitude de dire qu'il préférerait voir le dernier Espagnol torturé par le dernier bourreau, et régner sur un immense désert, plutôt que de souffrir un seul hérétique dans ses états. Il portait si loin la haine pour tous ceux qui suivaient les doctrines de Luther et de Calvin, qu'un jour d'auto-da-fé un gentilhomme protestant, appelé Sessa, lui ayant crié en passant devant son trône : « O prince ! pouvez-vous donc prendre plaisir à voir les tourments de vos sujets ! Sauvez-nous de cette mort cruelle que nous n'avons pas méritée ! » il répliqua : « Non, maudits, allez au feu éternel, et sachez que je porterais moi-même le bois pour brûler mon fils s'il était accusé d'hérésie ! » Plus tard, il réalisa cette menace, et laissa condamner son fils par les inquisiteurs ; il fit plus, il refusa même de lui dire un dernier adieu. Précédemment ce monstre n'avait pas craint d'exprimer l'intention sacrilège d'exhumer le cadavre de Charles-Quint, son père, pour lui faire son procès comme hérétique et pour le brûler dans un auto-da-fé. Enfin Dieu fit justice du tyran et en délivra la malheureuse Espagne.

Cette mort débarrassa également Henri IV d'un adversaire redoutable, et lui permit de donner tous ses soins au gouvernement intérieur de son royaume ; il commença par marier sa sœur, qui était restée huguenote, au duc de Bar, de la maison de Lorraine, qui était un zélé catholique ; et quand le mariage eut été consommé, il écrivit à Clément VIII pour le prier de lui donner son approbation.

Sa Sainteté, blessée de ce qu'elle regardait comme un manque de procédés, déclara que le duc de Bar avait encouru l'excommunication pour avoir contracté une alliance avec une hérétique, et fulmina contre lui une sentence d'anathème. Quelque représentation que pût faire Henri IV à ce sujet, la cour de Rome se montra inflexible et déclara qu'elle ne lèverait pas les censures avant que la princesse se fût convertie. Et comme cette pauvre femme ne voulut pas abandonner ses croyances religieuses, elle se vit exposée, de la part de son dévot mari, à tant de mauvais traitements, qu'elle en mourut de désespoir. Henri IV ne s'inquiéta nullement des douleurs de son infortunée sœur ; et tout entier à sa nouvelle passion pour Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, il parut n'être occupé que d'une chose, de poursuivre son divorce avec la reine Marguerite. Si l'on en croit Péréfixe, le roi voulait épouser sa maîtresse, afin de légitimer ses bâtards ; mais il se gardait bien d'exprimer ouvertement sa pensée ; au contraire, il faisait solennellement demander en mariage Marie de Médicis, nièce de Ferdinand, grand-duc de Toscane, la protégée du pontife, afin que la cour de Rome n'apportât aucun obstacle à ses projets de divorce.

Quelque habile que fût cette manœuvre, Clément VIII n'en devint point la dupe ; il pénétra les secrètes intentions du roi, et résolut d'en rendre l'exécution impossible. Cependant il ne fit rien paraître de ses soupçons ; il reçut à merveille le cardinal d'Ossat, ambassadeur du prince, pour l'affaire du divorce, et demanda un premier délai de quelques jours pour conférer avec les membres du sacré collège sur la requête qu'il lui présentait ; puis un second délai

pour en discuter les conditions; enfin il fit traîner les choses tellement en longueur, que le plénipotentiaire français, fatigué d'attendre et soupçonnant quelque infernale machination, lui déclara nettement que s'il ne se hâtait, sa majesté le roi de France passerait outre, se séparerait de la cour de Rome, et épouserait la duchesse de Beaufort.

A cette déclaration, sa Sainteté joua le plus grand étonnement, et répliqua au cardinal que si telles étaient les intentions de Henri IV, il remettait à Dieu seul la conduite de cette affaire; puis il ordonna des prières et des jeûnes publics dans la ville sainte, pour obtenir du ciel le salut de la France; lui-même resta deux jours renfermé dans sa chapelle du Vatican. Le troisième jour au matin, après l'ouverture de dépêches qui lui venaient de Paris, le pontife se décida à paraître en public, et ordonna un service solennel à la basilique de Saint-Pierre. On remarqua qu'il resta près d'une heure debout, les bras croisés sur la poitrine, les yeux fermés comme s'il eût été ravi en extase; après quoi il parut s'éveiller et cria à haute voix : « Mes frères, le Christ vient » de pourvoir au salut du royaume de France. » Le soir même, le cardinal d'Ossat recevait un courrier qui lui annonçait la mort de la belle Gabrielle d'Éstrées. Maintenant si l'on cherche à savoir comment sa Sainteté avait prédit si juste, nous dirons que par un singulier hasard, il se trouva que l'intervalle qui séparait l'arrivée du courrier du pape à Rome de celle du courrier de l'ambassadeur, coïncidait heure pour heure avec l'intervalle qui avait dû s'écouler, au rapport des médecins, entre le moment où la maîtresse du roi avait pris le poison et celui de sa mort. Ce qu'il y eut encore d'as-

sez bizarre, c'est qu'à partir de ce jour, Clément VIII ne fit plus d'objection pour le divorce du roi, et qu'il se montra aussi facile que précédemment il avait été méticuleux. Sa Sainteté chargea à cette occasion de ses pleins pouvoirs le cardinal de Joyeuse, Horace de Monte, Napolitain, archevêque d'Arles, et le nonce Gaspard de Modène; ces ecclésiastiques déclarèrent le mariage de Henri IV nul, et lui permirent, ainsi qu'à Marguerite, de se remarier. Le roi partit immédiatement pour Lyon et épousa Marie de Médicis.

Cette année, qui se trouvait être la dernière du siècle, et par conséquent celle du jubilé universel, donna lieu à sa Sainteté de remplir ses trésors de l'argent des imbéciles pèlerins qui venaient acheter des indulgences. Le nombre des dévots fanatiques et des curieux qui affluèrent à Rome fut si considérable, que dans le seul hôpital de la Trinité, qui avait été transformé en une immense hôtellerie tenue pour le compte du pape, on reçut successivement jusqu'à cinq cent mille voyageurs, indépendamment de tous ceux qui s'étaient logés dans les autres hôpitaux, d'où l'on avait chassé les malades, dans les monastères d'hommes ou de femmes et dans les maisons des particuliers; enfin on estime qu'il y eut plus de trois millions de visiteurs dans le cours de l'année. Toutes les caves du Vatican furent remplies de tonnes d'or ou d'argent, et Clément VIII fut même obligé de s'adresser au général des jésuites pour qu'il mît à sa disposition les caves de son collège, afin d'y déposer les présents des pèlerins. Acquaviva, qui était alors le chef de la société, s'empressa de mettre à la disposition du pontife non-seulement les bâtiments, mais encore les membres les plus distingués

de l'ordre pour le seconder dans son trafic d'indulgences et d'absolutions, espérant que son zèle lui concilierait l'amitié de Clément et le prédisposerait favorablement pour la compagnie de Jésus, lorsqu'il aurait à décider sur la querelle qui venait de s'élever entre les jésuites d'Espagne et les dominicains, à propos de doctrines spirituelles sur la grâce qui avaient été formulées par plusieurs d'entre eux, surtout par le Père Molina, et que les disciples de saint Dominique prétendaient entachées de l'hérésie de Pélagé.

Après le jubilé, sa Sainteté intervint en effet dans les disputes, mais sans se prononcer pour aucun des deux partis, et se contenta de nommer des arbitres qui devaient mettre un terme à ces querelles scandaleuses. Les commissaires se formèrent en congrégations qu'ils appelèrent « de auxiliis, » traitèrent les questions en litige avec un soin extrême, de vive voix et par écrit; et quelque désir qu'ils eussent de montrer de la déférence pour le saint-père, ils déclarèrent qu'ils étaient forcés de condamner les opinions de Molina comme fausses, erronées, insoutenables et improbables.

Les jésuites, voyant que la protection même du pape ne pouvait les faire triompher de leurs ennemis, imaginèrent pour gagner du temps de demander que les propositions controversées fussent de nouveau traitées dans des conférences; ce qui leur fut accordé. Les généraux des deux ordres se rendirent à ces conférences avec des théologiens, et les discussions recommencèrent sous la présidence du cardinal Mandruce, chargé par Clément VIII de prononcer le jugement en dernier ressort. Cette fois encore les jésuites furent battus sur tous les points; Mandruce, qui d'abord avait paru

protéger les doctrines de Molina, finit par se ranger dans le parti de ses adversaires : tout faisait donc prévoir une condamnation pour les jésuites, lorsque la veille même du jour fixé pour le prononcé de l'arrêt, le cardinal mourut empoisonné. Les bons Pères en prirent occasion de réclamer un nouveau délai pour se préparer à d'autres conférences; mais Clément, qui craignait de voir chaque jour la querelle s'envenimer davantage et pousser les uns ou les autres dans des révélations funestes à la papauté, se décida à prendre un parti, et nomma des commissaires qui examinèrent les livres de Molina en sa présence. Les conclusions de ceux-ci furent semblables à celles des premiers juges, c'est-à-dire défavorables à la société. Alors les jésuites d'Espagne, qui redoutaient plus que toute chose au monde d'être battus dans une question aussi importante, entreprirent de forcer même la volonté du pape en mettant en jeu sa propre autorité. Ils ameutèrent tous les collèges de leur ordre contre Clément VIII, exprimèrent des doutes sur la légitimité de son intronisation, et soutinrent dans leurs thèses qu'on n'était point tenu de s'en rapporter à la décision d'un pape en matière de foi.

Cette conduite audacieuse irrita le saint-père, et sans aucun doute il se fût déterminé à dissoudre la société s'il n'eût été arrêté par la puissante intervention de Philippe III, qui désirait le maintien d'un ordre qui l'aidait à plonger ses peuples dans l'ignorance et dans l'abrutissement.

Du reste, les services que les jésuites d'Angleterre lui rendaient et les efforts que faisaient ceux de France pour ramener ces deux pays à son obéissance, plaidèrent en faveur de l'ordre; et il est juste de convenir qu'ils employaient les uns

et les autres, pour la réussite de leurs projets, une persévérance et une activité dignes d'une meilleure cause. Les jésuites d'Angleterre, bannis de ce royaume par différents décrets, n'avaient pas craint d'y rentrer après la mort d'Élisabeth pour renouer de nouvelles intrigues; les jésuites de France, chassés des provinces par les arrêts des parlements, par des déclarations et lettres-patentes du roi adressées aux tribunaux souverains, avaient su se maintenir dans la juridiction des parlements de Bordeaux et de Toulouse, et intéresser en leur faveur nombre de seigneurs influents à la cour, et particulièrement la reine Marie de Médicis.

Déjà, à l'occasion du mariage du roi, ils lui avaient député les Pères Lorenzo-Maggio et Gentil pour réclamer l'exécution de la promesse qu'il avait faite lors de son absolution de les rappeler. Mais sur le refus de Henri IV d'obtempérer à leur demande, ils se déclarèrent ses ennemis, répandirent des libelles dans Paris contre l'autorité du roi et du parlement, entre autres la plainte apologétique publiée à Bordeaux par le Père Richomme, et pour laquelle un libraire nommé Chevalier fut décrété de prise de corps. Dès ce moment, la société se déclara en guerre ouverte avec le roi; leur collège de Dôle, situé sur la frontière, devint le lieu de réunion de tous les mécontents et le centre des opérations dirigées contre Henri; bientôt même ils organisèrent une conspiration dans laquelle, comme toujours, ils prirent la part la plus active, avec de telles précautions qu'il fut impossible de prouver leur participation quand le complot fut découvert. Ils suscitèrent également des troubles à Lyon, prêchèrent ouverte-

ment le régicide et inspirèrent à Henri IV, une si grande frayeur, qu'il se décida à faire la paix avec eux.

Préalablement il chercha à ramener à son sentiment les grands dignitaires dont il connaissait l'extrême répugnance pour une semblable mesure, et ayant réuni ses principaux officiers, il leur tint le discours suivant: « Il nous faut, mes-
» seigneurs, par nécessité, rappeler purement et simple-
» ment les jésuites dans notre royaume, les décharger des
» sentences d'infamies et d'opprobres qu'ils ont justement
» encourues, ou bien les poursuivre avec une rigueur in-
» exorable, afin qu'ils n'approchent jamais ni de nous, ni
» de nos états. Ce dernier parti les jettera dans la plus dange-
» reuse irritation; et les attentats contre notre personne vont
» se multiplier de telle sorte que nous serons forcé d'être
» sans cesse sur nos gardes; de porter des cuirasses jusque
» dans nos appartements; de ne prendre aucune nourriture
» sans l'avoir fait visiter par nos médecins; de trembler même
» à l'approche de nos meilleurs sujets, car ces gens-là ont des
» intelligences et des correspondances partout, et une grande
» habileté à tourner les esprits comme il leur plaît; enfin
» notre vie deviendra tellement misérable, qu'il vaudrait
» mieux pour nous être déjà mort... »

Par condescendance pour les appréhensions de Henri, les seigneurs auxquels sa majesté s'adressait, entre autres Sully, son ministre, ne voulurent pas combattre son raisonnement, et déclarèrent qu'ils s'en rapportaient à sa sagesse. Henri IV, sans plus tarder, expédia le jour même des lettres patentes pour le rétablissement de la société de Jésus en France. Mais le parlement fut moins docile que la cour, et refusa de les